



Bureau
du
Conseil Général

COMMUNE DE BOFFLENS
SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 13 juin 2022
PV

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 13.12.2021
4. Elections statutaires
5. Préavis municipal n°01/2022 relatif au rapport de gestion et comptes 2021
6. Préavis municipal n°02/2022 relatif au taux d'imposition 2023
7. Préavis municipal n°03/2022 relatif à la mise en conformité de la place de jeux « Sur Chaumy »
8. Préavis municipal n°04/2022 relatif à la création d'un arrêt de bus sécurisé pour les écoliers et autres utilisateurs à l'arrêt principal « Laiterie »
9. Déchetterie : Point de la situation
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Philippe Monnard, Président du Conseil, ouvre la séance à 20:01.

1. Appel

Le quorum est atteint. Il y a 31 présents, 3 absents et 6 personnes se sont excusées.

2. Assermentations s'il y a lieu.

Roseline Risse et Caroline Piccard se font assermenter.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 13.12.2021

Avec une modification à la page deux où il faut lire "excédent de charges" au lieu "d'excédent", le procès-verbal est accepté.

4. Elections statutaires

Au poste de:

- Président : Philippe Monnard est réélu à l'unanimité.
- Vice-président : Bernard Roellinger est réélu à l'unanimité.
- scrutateurs: Olivier Pittet et Romain Lachat sont élus à l'unanimité.
- Suppléants: Philippe Egger et Alexandre Sordet sont élus à l'unanimité.
- Membres de la Commission de Gestion et Finance: Nathalie Lachat, Vincent Monnier, Olivier Pittet, Danièle Roussy, Claude-Alain Sordet et Jean-Luc Besson sont réélus à l'unanimité.

5. Préavis municipal n°01/2022 relatif au rapport de gestion et comptes 2021

Philippe Monnard, Président, passe la parole à la Municipalité qui n'a rien à ajouter.

Philippe Monnard, Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n°01/2022.

Le Président passe la parole au Conseil.

La parole n'étant plus demandée, Philippe Monnard, Président, soumet le préavis municipal n°01/2021. Le Conseil accepte à l'unanimité.

6. Préavis municipal n°02/2022 relatif au taux d'imposition 2023

Philippe Monnard, Président, passe la parole à la Municipalité qui n'a rien à ajouter.

Philippe Monnard, Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n°02/2022.

Le Président passe la parole au Conseil.

La parole n'étant plus demandée, Philippe Monnard, Président, soumet le préavis municipal n°02/2021. Le Conseil accepte à l'unanimité.

7. Préavis municipal n°03/2022 relatif à la mise en conformité de la place de jeux « Sur Chaumy »

Philippe Monnard, Président, passe la parole à la Municipalité.

Nicolas Descombes, Syndic, spécifie:

- L'association Boc'Amis a présenté un projet et a fait une levée de fonds certes sans succès fulgurant.
- La Municipalité émet une réserve concernant le choix du revêtement du sol
- Le budget présenté ne tient pas compte des fonds levées par l'association
- Le projet sera exécuté avec l'aide de l'association

Philippe Monnard, Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis municipal n°03/2022 moyennant une modification.

Le Président passe la parole au Conseil.

Les éléments débattus sont:

Le budget:

Christophe Mégroz évoque le cas de La Mothe où une place de jeu de qualité, avec une garantie de deux ans et conforme aux normes Suisses a été réalisée pour 2000,- CHF.

Danièle Roussy demande au vu du prix des éléments de jeu, s'il ne serait pas plus raisonnable de revoir le projet, de faire une proposition avec moins d'éléments.

Nicolas Descombes, Syndic, relève que:

- Chaumy est une place protégée au niveau fédéral
- La commune a des fonds de réserves qui permettent de couvrir les frais.

L'utilité

Géraldine Brügger demande si une étude neutre a été faite. Si oui, suggère-t-elle que l'investissement est raisonnable au vu du nombre d'enfants.

Nicolas Descombes, Syndic, affirme qu'aucune étude formelle n'a été faite.

Fabienne Pellegrini rappelle que la place de jeu vise également à contribuer à la vie du village.

Fabien Berger évoque qu'à Croy, la place de jeu est fréquentée.

La sécurité et l'emplacement:

Jean-Marc Monnier demande si l'aire de jeux sera clôturée et si des parkings seront supprimés pour la réalisation.

Nicolas Descombes, Syndic, explique qu'il n'y a pas de clôture. La place est protégée. L'aire de jeux remplace celle d'aujourd'hui. Aucun parking ne sera supprimé.

Le contenu du projet:

Pierre-Alain Fiechter souhaite avoir plus de clarté sur le budget et le contenu du projet.

À titre d'exemple, il cite les 5000,-CHF pour des frais. À quoi correspondent les dits: "frais"? Par ailleurs, pourquoi la levée de fonds par l'association n'est-elle pas prise en compte?

Michaël Noble propose de présenter un projet détaillé pour avoir une visibilité sur l'objet du vote.

Géraldine Brügger suggère de faire une commission ad hoc pour superviser le projet.

Romain demande où sont passés les poubelles et les bancs initialement prévus dans le projet.

Nicolas Descombes soulève que les poubelles sont prises en charge par la Municipalité. Quant aux tables, il y a d'autres pistes pour le financement.

Nicolas Descombes rappelle qu'une présentation des possibilités a été faite. Certes le budget jadis présenté était différent (TVA pas inclus), il propose d'aller de l'avant.

Daniel Besson propose pour débloquer la situation de voter un crédit de 55.000,- CHF et de nommer une commission ad hoc qui s'occupe de la gestion du projet et qui sera responsable de superviser au nom du Conseil la gestion.

Au fil des discussions trois variantes sont formulées:

Le préavis 03 officiel avec budget de 68.000,-CHF

Le préavis suggéré par la Commission qui maintient ce budget mais dont la durée d'amortissement passe de 30 ans à 20 ans et de nommer une commission ad hoc.

La proposition formulée par Daniel Besson avec un budget de 55.000,-CHF (du montant mentionné dans le préavis est soustrait la somme que l'association Boc'Amis a encaissée lors de la levée de fonds) et la nomination d'une commission ad hoc.

Philippe Monnard, Président, soumet le préavis municipal n°03/2021. La première proposition est acceptée par 7 votants. La proposition de la Commission est acceptée par 11 votants. Celle de Daniel Besson est acceptée par 13 votants et retenue.

8. Préavis municipal n°04/2022 relatif à la création d'un arrêt de bus sécurisé pour les écoliers et autres utilisateurs à l'arrêt principal « Laiterie »

Philippe Monnard, Président, passe la parole à la Municipalité.

Nicolas Descombes, Syndic, fait une présentation en ajoutant quelques éléments:

- La ligne Orbe-Vaulion est devenue un axe principal pour amener les enfants à l'école
- Dès 2023, chaque commune de plus de 100 habitants doit disposer d'un arrêt de bus permettant aux personnes à mobilité réduite de monter dans le bus. Le réaménagement est donc nécessaire.
- Le projet s'est fait tenant compte de la configuration de la route et des exigences.
- Aujourd'hui, l'arrêt de bus est en phase test.

Philippe Monnard, Président, passe la parole à Vincent Monnier, rapporteur de la Commission de Gestion et Finance. Il lit le rapport de la Commission.

Le Président passe la parole au Conseil.
Les éléments débattus sont l'emplacement et la sécurité.

Roselyne Risse demande s'il n'existe pas une autre solution. Par exemple déplacer l'arrêt de bus à un endroit moins dangereux pour les usagers et pour les automobilistes. Il y a peu de visibilité à cette hauteur. Claude-Alain Sordet affirme que ce projet empire la visibilité sur la route de Croy.

Pierre-Alain Fiechter relève que le projet, tel que présenté, retient le trafic et dérange aussi bien le chauffeur de bus, les usagers que les automobilistes. Une étude d'arrêt de bus en haut du village serait plus judicieux.

Daniel Besson propose de créer l'arrêt non pas sur la voie publique mais quelques mètres plus loin où il est possible de stationner au bord de la route. L'emplacement est plus sécurisé pour tous.

Christophe Mégroz propose également de le déplacer de quelques mètres et d'intégrer des feux de signalisation.

Kilian Rustichelli propose de revoir la route dans son ensemble. La route de Croy est devenue un véritable parcours d'obstacles, ajouté un obstacle, en l'occurrence un arrêt de bus, sans revoir l'ensemble de la situation n'est peut-être pas une idée optimale.

Magalie Descombes soulève qu'au début du village, les voitures arrivent avec une vitesse plus importante.

Nicolas Descombes soulève que la demande de changement est chronophage. Par ailleurs, ces différentes propositions sous-entendent des dérogations aux exigences fixées par la Confédération.

Au fil des discussions trois variantes sont formulées:

Le préavis 04 officiel

La proposition de la Commission qui demande de refuser le projet et de donner au Président le mandat de nommer une commission ad hoc pour étudier les différentes possibilités.

Philippe Monnard, Président, soumet le préavis municipal n°04/2021. La proposition de la Municipalité reçoit 4 votes. 5 personnes s'abstiennent. La proposition de la Commission est retenue.

9. Déchetterie : Point de la situation

Philippe Monnard, Président, passe la parole à la Municipalité.

Laurence Mégroz, Municipale, fait une présentation.

Selon Valorsa il y a plusieurs éléments qui ne sont plus conformes.

Elle encourage les villageois à faire le tri correctement. Sans changement des comportements, l'accès libre aux déchetteries est mis en péril.

10. Communications de la Municipalité

Luc Wettstein, Municipal, fait le point sur l'eau potable. Il annonce que l'inauguration de la station est repoussée. La courte coupure d'eau d'il y a trois semaines était due à un dysfonctionnement qui est résolu.

Bastien Brand, Municipal, annonce qu'il va y avoir une clôture à l'endroit pour amener les branchages. Il suffit de demander la clef en cas de besoin. Il remercie Lydie Grandjean pour son travail. Elle démissionne. Son poste ainsi que celui de la concierge du Collège sont vacants. Géraldine Brügger demande s'il est envisageable d'engager quelqu'un à 30%. Nicolas Descombes souligne que cette solution sera chère. La Municipalité espère trouver une personne ou des villageois. Andrea Stuber soulève que l'état du cimetière est déplorable. Michaël Noble est candidat pour effectuer les travaux extérieurs.

11. Divers et propositions individuelles

Emmanuel Grandjean demande si la pression d'eau peut être augmentée.

Luc Wettstein, Municipal, affirme qu'il est au courant. Il étudie le problème.

La parole n'étant plus demandée, Philippe Monnard, Président, lève la séance à 22:15.

Le président du Conseil
Ph. Monnard

La secrétaire :
I. Debruyne